

De : Aryane.Babin@mamh.gouv.qc.ca
A : [Sebareme, Rachel](#)
Cc : marc-andre.complaisance@mamh.gouv.qc.ca; [Robin, Jean-Philippe](#); [Hémond, Robin](#); Sophie.Gosselin@mamh.gouv.qc.ca; anthony.goguen@mamh.gouv.qc.ca
Objet : Projet de construction d'un tramway à Québec – Réponses aux questions complémentaires
Date : 25 août 2020 15:25:47
Pièces jointes : [Avis original signe.pdf](#)



Bonjour Mme Sebareme,

Vous trouverez ci-dessous la réponse à la question que vous nous avez adressée. Nous joignons également l'avis gouvernemental transmis à l'agglomération de Québec, celui-ci accompagne la réponse.

Questions de la commission

À la question sur la croissance démographique attendue et les effets sur les différents quartiers de la ville (DQ15.1) vous avez répondu : « Pour ce faire, l'agglomération a notamment fait la démonstration de ses besoins en logements en conjuguant les espaces disponibles à l'intérieur de son [périmètre urbain] PU avec ses besoins futurs, tout en appliquant des densités résidentielles selon les affectations urbaines de la Ville ». Dans le schéma d'aménagement et de développement, l'agglomération de Québec indique que : « Le PU a été agrandi de 2,5 % (145 ha) afin de répondre à cette croissance démographique » (DA15, p.185).

Est-ce que cette pratique est conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement (OGAT)? Est-ce que vous pouvez présenter, détailler et commenter la démonstration que l'agglomération de Québec a faite en regard de l'optimisation des espaces disponibles à l'intérieur de son PU pour ses besoins en logements actuels et futurs?

Réponse

Oui, la modification visant à ajuster le périmètre d'urbanisation de l'agglomération de Québec a été reconnue conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire.

Dans le cadre de la révision des schémas d'aménagement et de développement, le gouvernement s'attend à ce que les municipalités régionales de comté s'assurent que la délimitation des périmètres d'urbanisation corresponde à leur besoin en espace selon la croissance démographique prévue. À cet effet, l'agglomération de Québec a établi ses besoins en espace en se basant sur le scénario de référence de l'Institut de la statistique du Québec qui prévoit un accroissement de près de 28 200 ménages entre 2016 et 2036.

Nous demeurons évidemment disponibles pour toute information additionnelle.

Cordialement,

Aryane Babin

Directrice régionale par intérim et conseillère en affaires municipales

Direction régionale de la Capitale-Nationale

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

10, rue Pierre-Olivier Chauveau

Aile Cook, 2e étage

Québec (Québec) G1R 4J3

Cellulaire : 581-989-2148

Téléphone : 418 691-2015, poste 83325

aryane.babin@mamh.gouv.qc.ca

www.mamh.gouv.qc.ca

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.

Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur immédiatement.